



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-22**

Récupérateur de chaleur à condensation

1. Secteur d'application

Appartements existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un récupérateur de chaleur à condensation pour un système de chauffage collectif.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les locaux professionnels au sein d'immeubles collectifs existants sont assimilés à des appartements.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Usage de la chaudière	Zone climatique	Montants en kWh Cumac pour un appartement
Chauffage	H1	19 000
	H2	15 000
	H3	10 000
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	24 000
	H2	20 000
	H3	15 000

X

Nombre d'appartements
N